

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 007-414/08/BC

■ Réhabilitation du tunnel sous le Vieux Port à Marseille (1er arrdt) - Réalisation d'une étude aérodynamique - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

DIFRA 08/1166/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 14/310/CC du 26 mars 2007, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation du tunnel du Vieux-Port à Marseille.

Suite à un appel d'offres, un maître d'œuvre a été désigné et les études de conception ont débuté en février 2008.

Le programme de réhabilitation concerne à la fois la structure de l'ouvrage, le système de ventilation et les équipements électriques.

En outre, le système de ventilation doit être redimensionné afin d'être conforme avec la réglementation. Pour cela, une étude aérodynamique aux entrées et sorties du tunnel doit être menée afin de définir les contre-pressions d'air dans le tunnel.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de passer un marché de prestations de services pour la réalisation d'une étude aérodynamique des entrées et sorties du tunnel.

Le titulaire devra réaliser, sur maquette, des essais de prise aux vents.

La durée du marché est évaluée à 4 mois. Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement. Par ailleurs, il est à prix définitifs et révisables.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération n° VOI 14/310/CC du 26 mars 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser une étude aérodynamique afin de dimensionner le système de ventilation du tunnel du Vieux-Port à Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation d'une étude aérodynamique dans le tunnel du Vieux Port à Marseille (1^{er} arrdt).

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Numéro d'opération : 2007/00052 – Nature : 2031 – Fonction : 822 –Sous politique : C311.

Le Président Délégué de la Commission
« Voirie et Signalisation »

Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Christophe MASSE

Eugène CASELLI